



## Présentation

Les ressources de fonctionnement du SMPL sont constituées de la participation des collectivités membres et des aides du Département, de la Région, de l'Etat et de l'Europe.

Le Syndicat Mixte est composé de deux entités qui travaillent en commun sur des projets divers et variés.

- **Le Comité Syndical** du Pays
- **Le Conseil de Développement**

---

Le Comité Syndical est composé de 33 élus locaux représentant les 10 intercommunalités du territoire ainsi que 2 membres du Conseil de Développement qui participent au comité par voix consultatives.

Il s'organise autour de 3 commissions de travail thématiques composées de représentants du Syndicat Mixte et du Conseil de Développement :

- **Economie**
- **Cadre de vie**
- **Société**

## Les Objectifs

Afin de répondre au mieux aux attentes et aux besoins de ses habitants, le SMPL a intégré, dans sa Charte, plusieurs stratégies de développement.

- **Stratégie territoriale**
- **Stratégie cadre de vie**
- **Stratégie société**
- **Stratégie économie**

---

## STRATEGIE TERRITORIALE

---

La stratégie territoriale donne au Pays pour ligne directrice, le développement harmonieux du territoire en s'efforçant de respecter les principes sous-jacents au **développement durable**.

Le Pays doit, d'une part, trouver une **cohérence territoriale** entre les secteurs ruraux et ses trois pôles urbains, Lunéville, Baccarat et Blainville-Damelevières et d'autre part, en désenclavant la partie Est de son territoire.

Cet objectif s'est décliné à travers le renforcement des **infrastructures routières**, telles que le doublement de la RN4 et RN59 et la création de la **ligne TGV**. Dans la recherche de liens entre territoires, les actions s'orientent également vers la promotion de moyens de transports alternatifs et de l'intermodalité. Il se traduit enfin par la volonté de **valoriser le territoire** à la fois auprès des habitants et vers un public extérieur.



Concrètement, il s'agira d'élaborer un **plan de communication** sur le territoire et de proposer des outils pour un marketing approprié.

---

## STRATEGIE CADRE DE VIE

---

A travers la stratégie cadre de vie, le Pays Lunévillois se fixe pour objectif de maîtriser son développement en utilisant au mieux l'espace et en **valorisant les richesses locales**.

Il s'agit de **préserver un cadre de vie agréable** et de maintenir un environnement de qualité en tant qu'atouts pour l'accueil ou le **maintien des habitants et des entreprises**.

---

## STRATEGIE SOCIETE

---

La stratégie société englobe des domaines d'intervention très larges dont le domaine culturel. De manière globale, il s'agit de proposer une offre de **services de proximité** et d'équipements répondant aux besoins des habitants.

La **politique culturelle** du Pays est principalement constituée par les **animations** proposées par les associations locales auxquelles un soutien financier est apporté au titre du Contrat de Pays. En parallèle, le Pays a initié une réflexion pour trouver les moyens de favoriser une meilleure articulation de cette multitude d'initiatives.



De la même manière dans le domaine social, il est recherché une meilleure coordination des acteurs et une mutualisation des moyens. Le Pays souhaite jouer à la fois le rôle d'un **fédérateur** et d'une instance de réflexion.

---

## STRATEGIE ECONOMIE

---

Le Lunévillois est marqué par une image de déprise économique, de fort taux de chômage et de difficultés sociales. Si certains chiffres sur l'économie du Lunévillois peuvent conforter cette vision, notamment sur le secteur Est, le Lunévillois est aussi un territoire avec un **potentiel important** de par sa situation géographique à **proximité de Nancy, au cœur du carrefour Européen.**



En 2006, le Pays du Lunévillois a décidé de s'organiser en fixant avec **les dix intercommunalités** des objectifs à travers une programmation stratégique jusque 2009 et en même temps, il a réussi à trouver un consensus pour lancer un premier projet, la **pépinière d'entreprises**.

## Le comité syndical

---

### REPRESENTATION

---

Le Comité syndical chargé d'administrer le Syndicat Mixte est composé de 2 délégués titulaires pour chaque Communauté de Communes jusqu'à 5 000 habitants et d'un délégué supplémentaire par tranche de 4 000 habitants. Il compte alors 33 membres, et chaque délégué dispose d'une voix unique au Comité.

---

### SUPPLEANTS

---

**Chaque Communauté de communes, selon le nombre de ses délégués titulaires, dispose de un ou plusieurs suppléants :**

- Un suppléant, qui siège avec voix délibérative, pour les Communautés de communes disposant de 2 ou 3 délégués titulaires
- Deux suppléants, élus par ordre et siègent avec voix délibérative, pour les Communautés de communes qui disposent de 4 ou 5 délégués titulaires
- Trois suppléants, élus par ordre et siège avec voix délibérative, pour les Communautés de communes qui disposent de 5 délégués titulaires.

Les délégués et leurs suppléants au Comité syndical sont élus par l'Assemblée délibérante de leur Communauté de communes. Les mandats des délégués expirent en même temps que le renouvellement général des conseils municipaux.

Le Présidents et Vice-présidents du Conseil de Développement sont invités à participer aux réunions du Comité syndical.

---

## REUNION DU COMITE

---

Le Comité du Syndicat Mixte se réunit au moins **une fois par trimestre**, sur convocation du Président

Les délibérations du Comité syndical sont prises à la **majorité simple** des suffrages exprimés. Lorsqu'il y a partage égal des voix et, sauf dans le cas d'un scrutin secret, la voix du Président est prépondérante.

Tout délégué peut donner, à un autre membre de son choix, le pouvoir de voter en son nom. Un même délégué ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Le pouvoir est toujours révocable.

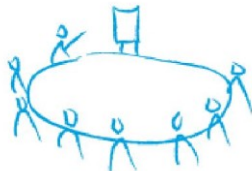
---

## ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL

---

Le Comité syndical règle par ses délibérations des affaires relevant des compétences du Syndicat. Il informe deux fois par an, le Conseil de Développement des actions engagées et l'associe à l'évaluation de la portée de ses actions.

Le Comité Syndical peut déléguer au Bureau tous les pouvoirs d'administration et de gestion par une délégation spéciale ou permanente dans la limite fixée par les articles L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.



## Le Bureau

---

### REPRESENTATION

---

Le Comité Syndical élit, lors de sa première réunion, un Bureau représentatif de sa composition.

**Ce bureau comprend :**

- **Le Président**
- **3 vice-présidents**
- **7 membres**

Pourront également être invités, avec le Président et les Vice-présidents du Conseil de Développement.

**Le Bureau se réunit sur convocation de son Président.**

---

## BUDGET

---

**Les recettes du SMPL sont constituées par :**

- Les contributions des membres adhérents
- Les subventions de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général et de l'Union Européenne.
- Les subventions et recettes diverses
- Le produit des dons et legs
- Et plus généralement toute recette autorisée par la Loi.

## Actions

---

### GESTION ET TRAITEMENT DES DECHETS DU LUNEVILLOIS

---

En tant qu'instance de concertation et en lien étroit avec le conseil de développement, le Pays a été amené à engager une **réflexion sur la problématique des déchets** avec les dix intercommunalités. Via notamment une sortie le 28 mai 2008 au SMITCOM d'Alsace Centrale à Scherwiller (photo), la **recherche d'informations** sur les différents modes de traitement des déchets et sur d'autres territoires s'est avérée essentielle afin d'envisager toutes les pistes. La volonté est clairement affichée de s'organiser et **d'agir concrètement** pour déterminer les solutions les plus adaptées au Territoire en termes de gestion et traitement des déchets, et surtout mettre en oeuvre les pratiques les plus **respectueuses pour l'environnement**, et en conformité avec les nouvelles réglementations actuelles et à venir.



Aussi, un groupe de travail sur "**les ordures ménagères et les déchets en Pays du Lunévillois**" s'est constitué, animé par Michel Boquel, président de la Communauté de Communes Entre Meurthe-et-Verdurette. Afin d'affiner la réflexion et de définir le cadre de la mission et ses objectifs, une première réunion a été organisée le 30 octobre dernier. Un calendrier ainsi que l'Etat des lieux par intercommunalités (organisations, projets et volontés politiques) y ont également été établis.

Depuis ce début d'année 2009 par ailleurs, une **étude** a été confiée au cabinet FBK d'Epinal, dont les résultats devraient aboutir dans le courant du mois de Mars.

---

#### LANCEMENT DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES

---

La pépinière d'entreprises est sans doute le projet qui permet de rassembler toutes les intercommunalités autour d'une volonté commune : **aider les chefs** d'entreprises à la recherche de locaux, et leur offrir un accompagnement dans la création et le développement de leur entreprise.

Faisant suite à une étude menée par le **cabinet Arc Essor**, l'outil « pépinière d'entreprises » a été considéré comme primordial pour le Lunévillois. Afin de lancer ce projet, le Syndicat Mixte a sollicité la **Communauté de communes du Lunévillois** pour devenir le maître d'ouvrage du site principal de la pépinière. Situé à Lunéville, il sera composé des locaux d'animation auxquels seront accolées plusieurs cellules en location.

En vue de l'élaboration de ce projet à la fois immobilier et d'animation économique, et surtout vis-à-vis de son fonctionnement et son mode de gestion, plusieurs visites ont été organisées dans diverses structures similaires déjà en place.

Le 12 décembre 2008, Villers-les-Nancy avait ouvert les portes de Promotech CEI, une pépinière gérée ici par une association. Puis, le 20 janvier dernier, c'est à Forbach qu'une délégation locale s'est rendue afin d'y découvrir Eurodev Center. Cette pépinière est en revanche gérée par une société privée, mais en étroite collaboration avec la Communauté d'Agglomération de Forbach, en délégation de service public.

---

#### L'ECOLE DU SPECTATEUR

---

Les portes du **théâtre de Lunéville** sont ouvertes aux jeunes Lunévillois à travers la mise en place du dispositif novateur qu'est l'école du spectateur. Il est proposé des parcours de découverte pouvant susciter envie et

curiosité des jeunes. En s'abonnant à l'école du spectateur (7.5Euros), **les jeunes scolarisés dans tout le Pays du Lunévillois**, peuvent :

- découvrir 3 spectacles/an
- Visiter le théâtre (histoire, architecture, machinerie...)
- Participer aux ateliers ( cf. ci-dessous) proposés en lien avec 6 spectacles de la saison. Ces ateliers sont animés par les équipes artistiques du spectacle correspondant.
- Assister à des répétitions et rencontrer les metteurs en scène, chorégraphes...



- 
- Coût total du projet : 69 500 Euros
  - Soutien du CG 54 sur la CDL 25 000 Euros

---

#### **STUDIO À RADIO CANAL MYRTILLE**

---

Radio Canal Myrtille est une radio associative située à Thiaville sur Meurthe qui émet sur le Sud du territoire du Pays. Cette radio souhaite se développer. Elle se prépare à l'obtention d'une **nouvelle fréquence sur Lunéville** et pourrait ainsi couvrir l'ensemble du territoire du Pays. Elle a souhaité faire des investissements importants pour aménager un **nouveau studio** répondant aux dernières technologies et suffisamment grand pour accueillir plusieurs personnes lors d'interviews ou de séances de découverte aux écoles.

- 
- Coût total du projet : 120953€
  - Soutien du CG 54 sur la CDL : 20000€

# Contacts

---

## ADRESSE

Syndicat Mixte du Pays Lunévillois

12 TER rue marquise du Châtelet

54 300 LUNEVILLE

Tél: 03 83 77 72 72

Fax: 03 83 77 72 73

---

## ACCUEIL

Mail: [smpl.accueil@pays-lunevillois.com](mailto:smpl.accueil@pays-lunevillois.com)

---

## DIRECTION

M. VALOIS Thibault

Mail: [thibault.valois@pays-lunevillois.com](mailto:thibault.valois@pays-lunevillois.com)